



Contrat cdi et heures supplementaires

Par Ouzbek

On me propose un CDI de 100 heures les heures supplémentaires me seront payées un an après

Est ce légal

En vous remerciant

Veillez, Madame, Monsieur agréés mes considérations les plus distinguées

Par ESP

Bonjour,
Habituellement, elles sont payées avec le salaire du mois lors duquel elles ont été accomplies. Mais il peut exister des contraintes qui provoquent un décalage au mois suivant.

Par janus2

Bonjour,
Si CDI 100 heures par mois, c'est donc un temps partiel. Pour un temps partiel, il n'y a pas d'heures supplémentaires, mais des heures complémentaires dont le nombre est limité.